

►► **LA CONFÉRENCE DU MOIS :** « De l'autogestion aux formes de délibérations », le 9 octobre, à l'Institut de recherches sur les sociétés contemporaines (Iresco, Paris). Cette conférence fait partie du séminaire universitaire international « Démocratie participative, délibérations et mouvements sociaux » organisé par le Centre d'études et de recherches administratives politiques et sociales (Cérap), le laboratoire Cultures et sociétés urbaines (CSU) de l'Iresco et le Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations sociales (Laios), dont les séances sont libres et gratuites (renseignements : 01 53 45 11 27).



**SERGE DEPAQUIT**, vice-président de l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (Adels), ancien secrétaire national du PSU.

**HÉLÈNE HATZFELD**, maître de conférence à l'Institut d'études politiques de Paris. Dernier ouvrage paru : *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Presses universitaires de Rennes / Adels, 2005.

## DE L'AUTOGESTION À LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : BIFURCATIONS ET REFORMULATIONS

Hélène Hatzfeld

Plusieurs sondages l'attestent : une majorité croissante de Français estime que la démocratie ne fonctionne pas très bien ou pas bien du tout. Cette appréciation porte sur la capacité des institutions à représenter les individus et à leur donner des moyens d'expression et de participation. Comment la diversité des hommes et des femmes qui vivent en France peut-elle être prise en compte (et le doit-elle) ? Comment chacun de nous peut-il contribuer aux choix politiques (des OGM aux énergies renouvelables, en passant par la politique sociale de l'Union européenne...) ? Ces questions ont pris une acuité de plus en plus vive avec les transformations de la société industrielle de l'après-guerre, les profondes remises en cause des conceptions et des pratiques politiques dans les années 70, les nouveaux enjeux suscités par la mondialisation et la construction européenne. Si la démocratie directe, avec ses limites propres, est longtemps apparue comme le seul remède aux biais de la démocratie représentative, deux autres réponses ont été formulées à la fin du 20<sup>e</sup> siècle : l'autogestion et la démocratie participative, dénommée « de proximité » par la loi de 2002. La première a sombré dès la fin des années 70, la seconde s'est affirmée tout en se diversifiant. Entre hier et aujourd'hui, entre l'autogestion et la démocratie participative, des

continuités existent dans les finalités, les pratiques, la volonté de « faire de la politique autrement ». C'est cependant tout un basculement qui s'est opéré : de nouvelles questions ont été formulées, de nouvelles voies explorées, ébauchant le puzzle d'une démocratie complexe.

### L'autogestion :

#### « Prendre en mains ses propres affaires »

Si l'autogestion a disparu après avoir séduit presque l'ensemble des formations politiques de gauche, du PSU qui en fut le plus radical représentant jusqu'à l'opportuniste Parti communiste, ainsi que la CFDT et de nombreuses associations, ce n'est pas seulement qu'à parfumer tout programme, elle avait perdu toute odeur, ou qu'elle avait accompli son rôle de transition idéologique<sup>1</sup>. L'autogestion a surtout répondu aux questions d'une période particulière et a révélé les limites de ses solutions. Associant une grande diversité de références ou de simples réminiscences (proudhonisme, anarcho-syndicalisme, conseilisme, socialisme yougoslave), les conceptions de l'autogestion varient selon que l'accent est mis sur la « gestion » ou sur l'« auto », la capacité à « prendre en mains ses propres affaires<sup>2</sup> ». La CFDT, dès 1970, a fait de l'autogestion sa marque distinctive, en proposant le

<sup>1</sup> *Autogestion. La dernière utopie ?*, sous la direction de Franck Georgi, Publications de la Sorbonne, 2003.

<sup>2</sup> Cette idée poursuit celle développée dans le mouvement ouvrier au début du 20<sup>e</sup> siècle par le courant anarcho-syndicaliste.

socialisme démocratique et autogestionnaire en alternative au modèle de socialisme défendu par le PCF et la CGT. L'autogestion a pour base l'entreprise : l'organisation des ouvriers de Lip pour prendre en mains la production et la vente de montres (« *On produit, on vend, on se paie* ») a été largement perçue comme la concrétisation symbolique de cette idée. Mais pour la CFDT et le PSU, l'autogestion concerne aussi l'ensemble de la vie sociale. Elle signifie un modèle politique et social de décision, de contrôle, de « nouveaux rapports sociaux ». Fondée sur un ensemble d'organisations de base, elle constitue une forme de démocratie alternative à la démocratie représentative. Mais cette version politique de l'autogestion coexiste avec une vision institutionnelle et administrative, présente notamment au PCF : la notion d'autogestion s'apparente alors à une décentralisation et à une gestion contrôlée. L'association de ces différentes conceptions par le Parti socialiste a contribué à rallier adhérents et électeurs proches de la CFDT, du PSU et du mouvement associatif.

### L'autogestion, emblème et reflet d'une décennie

Si « l'âge de l'autogestion »<sup>3</sup> correspond pour l'essentiel à la décennie 70, c'est qu'elle répond à des conceptions et à des questions de cette période : la centralisation politique et la concentration administrative de la France avant les lois de décentralisation de 1982. Mais elle prolonge aussi les aspirations développées en mai 68 et exprimées notamment dans des luttes ouvrières. L'autogestion prend alors tout son sens comme culture<sup>4</sup> opposée à celle de la tradition centralisatrice dominante dans les institutions et le Programme commun des partis de gauche. L'autogestion est aussi étroitement liée à un contexte social porteur : l'idée d'un « puissant mouvement social » accompagnant et aiguillonnant un changement de majorité électorale ; les nouveaux enjeux politiques formulés par les écologistes et le mouvement de libération des femmes. La définition de nouveaux champs d'action associatifs (cadre de vie, urbanisme, transports...) confère à l'autogestion la crédibilité d'une réalité en gestation, d'une préfiguration : « *Vivre demain dans les luttes d'aujourd'hui* », dit la CFDT. Enfin,

l'autogestion, en proposant une transformation des rapports de pouvoir et, plus particulièrement, une remise en cause de la distinction entre les tâches de conception et celles d'exécution, offre l'image d'une société alternative, d'un « projet de société » opposable à celui du capitalisme et du socialisme de l'Est.

### Les limites d'une alternative à la démocratie représentative

L'idéal a la force de son ancrage dans les luttes sociales, mais c'est là aussi sa première limite. Les luttes peuvent changer de signification ou s'affaiblir, demain peut devenir synonyme de licenciements massifs ou de quête d'une hypothétique reconversion, malgré des luttes longues et parfois violentes, comme on le voit à la fin des années 70. La deuxième limite de l'autogestion, qui a aussi fait sa force, réside dans la globalité de son projet politique et social. L'autogestion suggère qu'une logique différente de celle de la démocratie représentative est possible. Mais, soit elle ne prend en compte que les défauts de la représentation, comme mandat et comme image, et lui apporte des palliatifs ou des compléments, en limitant et contrôlant les biais de la délégation, en favorisant l'expression de la diversité sociale – c'est la conception du Parti socialiste. Soit elle est pensée comme un substitut : l'autogestion constitue alors une réponse unique et généralisable pour les lieux de travail ou de vie (quartier, commune) pour permettre un débat, exprimer des opinions, éduquer aux responsabilités et à la citoyenneté, ou prendre des décisions. Certaines applications concrètes sont envisagées, par exemple dans des textes du PSU, à partir d'expériences existantes, mais elles restent indicatives<sup>5</sup>. Si la volonté de désinstitutionnaliser la politique en la fondant dans le social, de renverser sa logique descendante, d'« *amener les gens à prendre en mains leurs problèmes* », est claire, elle laisse en suspens de nombreuses questions. Est-ce que dans l'entreprise et dans la commune, dans la région ou dans une administration locale les conditions d'exercice de l'autogestion

<sup>3</sup> *L'âge de l'autogestion*, Pierre Rosanvallon, Seuil, 1976.

<sup>4</sup> *Pour une nouvelle culture politique*, Patrick Viveret et Pierre Rosanvallon, Le Seuil, 1977. L'idée de l'opposition de deux cultures, social-étatique et décentralisatrice-autogestionnaire est développée par Michel Rocard au Congrès du Parti socialiste en 1977.

<sup>5</sup> Elles sont d'autant plus délicates à interpréter aujourd'hui qu'elles sont en fait le fruit de débats et de compromis entre tendances, le reflet de la diversité des apports idéologiques et militants constituant le PSU : organes de contrôle ouvrier dans les usines, contrôle populaire des consommateurs et usagers en dehors de l'usine, institutions autogestionnaires, commissions municipales... Voir en particulier le manifeste *Contrôler aujourd'hui pour décider demain* (congrès de Toulouse, 1972) et les nombreux programmes municipaux. Les municipalités dirigées par les Groupes d'action municipale (Gam) ou par le PSU ont été la source de nombreuses expérimentations.

sont les mêmes ? Est-ce que les modalités d'information, de réflexion sur les enjeux et les priorités, ainsi que de prise de décisions sont similaires ? À quel niveau est-il souhaitable et faisable qu'une décision résulte d'un débat collectif ? Ou bien la décision politique relève-t-elle de la responsabilité des élus politiques, comme l'affirment fermement ceux-ci en général ? Et, dans ce cas, où s'arrête l'autogestion ? À l'élaboration des termes des choix ?... Ce sont ces questions que l'autogestion suppose résolues alors qu'elles sont les pierres d'achoppement de toute réflexion sur les modalités pratiques de la démocratie. Présentes dans les débats de l'époque, elles demeurent, mais ont été en partie reformulées. Dans les nouvelles pratiques des années 80-90, dans l'expérience des comités de quartier, de nouvelles questions sont aussi apparues.

### La représentation : au nom de quoi ?

La question de la représentation s'est constituée en problème politique majeur. On a vu s'amplifier les critiques portées au système représentatif dans les années 70 : manque de représentativité des élus, manque d'efficacité face aux techniciens administratifs et syndicaux, aux mass-médias modernes, aux sondages. Le discrédit des institutions représentatives est devenu flagrant, pour des raisons conjoncturelles liées aux affaires de corruption politique et à leur médiatisation, mais aussi pour des raisons plus profondes. En s'affaiblissant, les repères identitaires de la classe sociale, du métier, du lieu de naissance font place à la fois à la valorisation des individualités et à de nouveaux fondements d'identité, ethniques ou religieux, mais aussi comportementaux. La principale différence avec les années 70 réside dans le déplacement des questions : elles portent directement sur le lien entre représentation et démocratie, entre représentation et conception de la république. Comme le montre Gérard Grunberg, « *une part importante des citoyens perçoit un décalage entre certaines de leurs valeurs et celles qu'ils estiment être celles de la classe politique, notamment sur les dimensions de l'autorité et de l'ethnocentrisme. Et parmi eux, nombreux sont ceux qui identifient la démocratie représentative au refus de prendre en charge ces valeurs qui sont les leurs.* »<sup>6</sup> Plus largement, la question posée est celle des fondements de

la représentation : au nom de quoi quelqu'un parle-t-il en mon nom ? Le droit reconnu à des particularités (de genre, d'origine ethnique, de lieu d'habitation, de pratiques) de s'exprimer, de s'organiser, de revendiquer, s'accompagne d'une diffusion large de l'idée que toute représentation, toute expression au nom d'une partie de la population est soumise à justification : justification de la parité dans les listes électorales par le principe d'égalité entre hommes et femmes, justification de l'introduction d'un journaliste noir au journal télévisé par le principe de représentation de la diversité sociale, etc.

Parmi ces justifications, la compétence a pris de plus en plus d'importance : les syndicats et nombre d'associations ont mis en œuvre cette conception en développant leur capacité d'expertise sur des thèmes qui les concernent. Le choix des responsables des grandes associations procède clairement de la même logique : aux Restaurants du cœur, à Amnesty international<sup>7</sup>, les dirigeants ne sont pas issus des adhérents de base, n'ont pas fait carrière au sein de l'association, mais sont recrutés pour leurs compétences de gestion, de communication, d'organisation. Mais ce choix fait débat : au nom de quoi ? Et qui nous représente ?, demandent les bénévoles les plus engagés dans les associations. La notion même de « représentation » comme image de la population est aussi interrogée et se complexifie. Représenter, est-ce fournir un modèle réduit, un échantillon fidèle d'une population ? Les associations et comités divers, les conseils de quartier, parfois sommés d'être représentatifs, protestent que leur légitimité ne tient pas à leur représentativité, mais à leur capacité à exprimer une diversité de points de vue, à prendre en compte plusieurs dimensions dans un projet<sup>8</sup>. La représentation réside-t-elle alors dans le partage d'une particularité ?

L'idée a séduit : le mouvement ouvrier en avait proposé le principe (les ouvriers ne peuvent être représentés que par des ouvriers). On la retrouve dans la revendication de parité entre hommes et femmes dans les instances élues. Mais elle fait l'objet de vifs débats sur la signification de la représentation, sur les applications et effets pratiques de ce principe et sur son extension éventuelle à une diversité de caractéristiques sociales.

<sup>6</sup> *Le Monde*, 17 avril 2002.

<sup>7</sup> « Associations, politique et démocratie : les effets de l'engagement associatif sur le rapport au politique », Sophie Duchesne et Camille Hamidi dans *Associations et champ politique*, Publications de la Sorbonne, 2001.

<sup>8</sup> Voir par exemple *40 fiches d'expérience de dialogue territorial*, Comédie, séminaire et forum sur la concertation et la médiation environnementales, Lyon, 27-28 juin 2006. [www.comedie.org](http://www.comedie.org)

### Participer : les apports des expériences

Dans les années 70, l'idée qu'il existe deux types de démocratie, représentative et participative, et que la participation peut pallier les lacunes de la représentation a gagné de la crédibilité au sein du mouvement associatif. Aujourd'hui, cette idée est reformulée sur la base de diverses expériences : les comités et conseils de quartier, la politique de la ville ainsi que le budget participatif de Porto Alegre au Brésil, et plus largement la valorisation de la proximité. La reformulation de la question de la démocratie participative tient d'abord à la transformation du contexte dans lequel s'exerce la représentation. Le sentiment s'est répandu que la distance entre représentés et représentants s'est accrue. Ce sentiment reflète en partie le bouleversement des statuts économiques et sociaux. Mais, plus profondément, il est l'effet de la désagrégation du rôle de médiation rempli par les partis politiques : les formes d'expression et de participation que le Parti communiste et, dans une moindre mesure, les gaullistes et les socialistes, ont longtemps mis en œuvre, ont largement disparu. Réunions, meetings, fêtes, militantisme conféraient une épaisseur et une visibilité à la représentation, tout en donnant aux militants l'impression d'influer sur les décisions politiques. La notion de « parti de masse » relève aujourd'hui davantage des mythes entretenus que des rôles réels.

### Participer : pour quoi et comment ?

L'institutionnalisation de formes de démocratie participative, notamment avec la consultation d'habitants dans le cadre du réaménagement de grands ensembles d'habitat social, puis avec la création de conseils ou de comités de quartier<sup>9</sup>, a aussi contribué à déplacer la question initiale. Ce n'est plus : convient-il d'ajouter à la démocratie représentative des doses de participation ? Ni : la seconde peut-elle se substituer à la première ? Mais : quelles formes de participation et pour quoi faire ? Par son contenu, la démocratie participative mise en œuvre entre élus et comités de quartier s'apparente à la concertation

revendiquée par les associations dans les années 70 et expérimentée dans certaines municipalités socialistes ; elle suscite d'ailleurs de semblables débats<sup>10</sup>. Les comités de quartier remplissent pour une large part les rôles souhaités par les associations des années 70 – rôle d'instance consultative, de groupe de pression, de mobilisation et d'expression libre des habitants. « *La crédibilité et l'audience des comités de quartier reposent ainsi sur la permanence de leur action, sur leur force de critique et de proposition et sur la multiplication des occasions de contact entre les habitants* »<sup>11</sup>. » La pratique des comités de quartier montre comment se fait la mobilisation : par l'information, et par l'animation (organisation de loisirs, sorties culturelles, conférences). Les expériences de concertation témoignent ainsi que la volonté de participation des habitants ne va pas de soi, mais doit être construite, doit devenir le premier enjeu de ces formes de démocratie.

### Comment rendre les gens acteurs ?

La condition préalable de la démocratie participative réside alors dans la création d'une dimension civique : « *Ce rôle d'animation du quartier rejoint les fonctions de socialisation et d'intégration que remplissent les comités de quartier, et révèle ainsi une conception plus civique que proprement politique de la démocratie participative* »<sup>12</sup>. » Les réflexions actuelles sur les formes de démocratie participative déplacent celles des années 70 parce qu'elles se situent en amont : elles portent sur les préalables, sur les moyens de rendre des habitants acteurs, de les constituer en sujets réels des transformations. Les citoyens ne sont plus présumés exister, mais sont le résultat d'un processus. À la figure emblématique de la citoyenneté comme engagement politique conscient et responsable s'est surimposée une référence à la nationalité<sup>13</sup>. Des pistes sont aussi suggérées par des expériences étrangères : référendum d'initiative populaire (avec divers pouvoirs, comme en Suisse, en Italie ou aux États-Unis) ; tirage au sort

<sup>9</sup> Existant dans certaines villes depuis longtemps, ils ont été institués par la loi relative à la démocratie de proximité en 2002.

<sup>10</sup> « Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », Loïc Blondiaux, dans *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Puf, 1999.

<sup>11</sup> « Les comités de quartier, instruments de démocratie locale ? », François Rangeon, dans *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Puf, 1999.

<sup>12</sup> François Rangeon, *op. cit.*

<sup>13</sup> *La citoyenneté à la française*, Sophie Duchesne, PFNSP, 1997 ; « Engagement ou politique. Le paradoxe de la citoyenneté », Sophie Duchesne dans *L'engagement politique, déclin ou mutation ?*, sous la direction de Pascal Perrineau, Presses de Sciences Po, 1994.

de personnes constituant des jurys de citoyens formés et informés sur un sujet local ou national, afin d'émettre un avis consultatif ou liant l'autorité politique (Espagne, Allemagne, Angleterre) ; combinaison, comme à Porto Alegre, de représentation classique et de démocratie directe afin de décider des investissements prioritaires <sup>14</sup>... Ces expériences conduisent à élargir la gamme des formes de participation possibles. Le fait même que la dénomination varie (démocratie locale ou territoriale, participative locale, de proximité, délibérative), voire flirte avec la notion floue de gouvernance, reflète une diversité de conceptions mais témoigne aussi d'un processus de construction : celui d'une démocratie complexe.

### **Du mythe de l'immédiateté à l'ébauche d'une démocratie complexe**

Entre l'autogestion et les diverses conceptions d'une démocratie participative, s'ébauche une démocratie complexe. La principale limite de l'autogestion, telle qu'elle peut être relue aujourd'hui à travers les expériences de démocratie participative, réside dans le mythe de l'immédiateté. Nous entendons par là, non l'idée que la nouvelle démocratie, l'autogestion, aurait tout de suite pu succéder à l'ancienne, non la négation d'un processus, mais la faible prise en compte de la multiplicité des dispositions qui concourent à l'exercice de la démocratie. Cette idée, selon laquelle le rapport entre le peuple et l'exercice de son pouvoir est simple et direct, est ancienne. Elle fonde les formes données en France à la représentation dans sa double dimension de mandat et de figuration. Depuis la Révolution, elle constitue le principe de l'organisation des pouvoirs : les élus de la nation ont pour rôle d'exprimer la volonté générale de celle-ci, directement, sans intermédiaire <sup>15</sup>. Cette immédiateté de la représentation est largement contredite en pratique, mais elle demeure déterminante, tant dans les choix institutionnels que dans les positionnements politiques. Des années 70 à aujourd'hui, elle imprime sa marque dans les programmes et les pratiques du Parti socialiste à l'égard des associations et des mouvements

sociaux ; elle inspire les attitudes de méfiance et de dénonciation envers les diverses revendications sollicitant une représentation sociale des particularités des régions, des individus, des croyances.

Mais l'idéal d'immédiateté se manifeste aussi largement hors du champ institutionnel, autrefois comme aujourd'hui : il est à l'œuvre dans la recherche récurrente d'organisations abolissant la désignation de représentants, ou dans l'idée que les réseaux internet permettraient une expression non déformée des opinions. Le mouvement des femmes et les mouvements écologistes en ont révélé les limites, en refusant toute forme de représentant(e) ou de porte-parole, en tentant de décider chaque action, chaque mot d'ordre dans un cadre collectif <sup>16</sup>. Les expériences de démocratie participative, mais aussi celles de concertation non institutionnelle, reprennent les formes collectives de débat et dans certains cas, de décision, mais elles leur donnent, de manière largement informelle, une épaisseur, qui en modifie la signification. Le fait de poser l'élaboration des règles de fonctionnement, de prises de parole, de champ concerné... comme une contribution nécessaire au caractère démocratique du débat, la recherche de modes d'information et de formation favorisant l'expression de points de vue fondés, les combats menés pour légitimer des compétences d'usage ou des expertises contradictoires, la mise en évidence des rôles de tiers ou d'« animateur-médiateur » pour construire une problématique commune de projet, les tentatives pour susciter l'expression de personnes peu habituées à être consultées, etc., constituent les médiations par lesquelles une orientation commune s'élabore, des choix et des priorités s'affirment. Elles ébauchent la construction d'une démocratie qui associe des formes de représentation et de participation, qui crée les conditions pour que, de l'expression à l'élaboration de propositions, du conflit à la formation de points de vue partagés, du débat à la décision, de la communication à l'évaluation, habitants et usagers puissent « *prendre leurs affaires en mains* ». ●

<sup>14</sup> Porto Alegre, *L'espoir d'une autre démocratie*, Marion Gret et Yves Sintomer, La Découverte, 2002.

<sup>15</sup> Dans la conception de Rousseau qui inspire cette organisation des pouvoirs, les « corps intermédiaires » sont un obstacle à la volonté générale. La longue interdiction des corporations et des associations, qui a servi à combattre l'organisation du mouvement ouvrier, est aussi une expression de cette conception.

<sup>16</sup> Cette expérience n'est pas seulement propre à la France. Elle est analysée avec précision aux États-Unis par Francesca Polletta dans son livre *Freedom is an endless meeting : democracy in American social movements*, University of Chicago Press, 2004.